

Extraits de la séance du conseil communal du 24 mars 2025

Présences : Malherbe M., *bourgmestre*,
Toussaint A. et Reiland M., *échevins*,
Caldarella Weis M., Costa N., Feller-Wilmes J., Gallion J.-B.,
Kass F., Krier M., Marques D., Miny R., Prickaerts P. et
Vullers W., *conseillers*,
Neyens T., *secrétaire*.
Absence (exc.) : Krier H., *échevin* et Bemtgen F., *conseiller*
Vote par procuration : Krier H. a donné procuration à
Malherbe M., Bemtgen F. a donné procuration à Gallion J.-B.

Dénomination d'une rue dans la commune de Mersch
Le conseil communal retient à 13 voix OUI et 2 ABSTEN-
TIONS la dénomination de la rue suivante sur le territoire
de la commune de Mersch :

Dénomination officielle	Inscription panneau
Rue Charles Eichhorn	Rue Charles Eichhorn Bourgmestre de 1921–1934



Monsieur Charles Eichhorn a occupé le poste de bourgmestre de la commune de Mersch de 1921 à 1934. En son honneur, une rue portera bientôt son nom.

Lotissement de propriétés sises à Mersch, 1, Rue François Faber et au lieu-dit « Square Marie-Astrid » en un lot

Le conseil communal approuve à l'unanimité la demande de lotissement présentée le 5 mars 2025 par le bureau *Holweck-Bingen Architectes S.à r.l.* de Diekirch pour le compte de l'Administration communale de Mersch relative au lotissement de propriétés sises à Mersch, 1, Rue François Faber et au lieu-dit « Square Marie-Astrid », inscrites au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, en un lot en vue de son affectation à la construction.

Avant-projet détaillé avec devis relatif au réaménagement de la Rue Adolphe Bouvart à Mersch

Le conseil communal approuve à l'unanimité l'avant-projet détaillé avec devis relatif au réaménagement de la Rue Adolphe Bouvart à Mersch au montant total de 750.000,00 € TTC.

Rénovation du réservoir d'eau potable « Boussert » à Rollingen

Le conseil communal approuve à l'unanimité le devis relatif à la rénovation du réservoir d'eau potable « Boussert » à Rollingen au montant total de 120.000,00 € TTC.

Acquisition de panneaux d'information

Le conseil communal approuve à l'unanimité le devis relatif à l'acquisition de panneaux d'information au montant total de 110.000,00 € TTC.

Décomptes de travaux extraordinaires

Le conseil communal approuve à l'unanimité les décomptes de travaux extraordinaires suivant :

Projets et articles budgétaires	Sommes des devis en € (dates votes du conseil communal)	Dépenses en € TTC
Centre culturel Mersch – Amélioration des infrastructures	170.000,00 (22/04/2024)	201.788,81
Travaux de mise en état de la voirie rurale	187.500,00 (04/02/2019)	173.213,98

Plan Pluriannuel de Financement (PPF)

Le conseil communal,
Vu les données macroéconomiques et prévisions des recettes fiscales des années 2026 à 2028 communiquées par les services compétents de l'État ;

Vu le plan établi en collaboration avec le syndicat inter-communal de gestion informatique SIGI ;

Entend les explications et la présentation du bourgmestre et prend connaissance des données financières.

Demandes de subsides

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

Fondation *Lëtzebuenger Kannerduerf*: 476,51 € comme participation à l'organisation d'une navette dans le cadre de la fête d'été 2024 ;

Geschichtsfrënn vun der Gemeng Miersch a.s.b.l. : 4.054,87 € comme participation aux frais de production du court-métrage « D'Ierzenzopp ass gutt » dans le cadre de la journée de commémoration nationale 2024.

Contrats, conventions et actes

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- l'acte notarié de vente du 27 février 2025 par lequel Monsieur Georges Robert Wies et Madame Simone Lucie Wies cèdent à la commune de Mersch une maison d'habitation, avec place et toutes appartenances et dépendances, sise à L-7561 Mersch, 32, Rue des Prés, inscrite au cadastre de la commune et section G de Mersch, au lieudit « Rue des Prés », place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 14 ares 15 centiares au prix total de 880.000,00 € ;



Le conseil communal a approuvé l'acte notarié pour l'acquisition de la maison située au 32, rue des Prés à Mersch.

- l'acte notarié de vente par lequel Monsieur Georges Robert Wies et Madame Simone Lucie Wies cèdent à la commune de Mersch les parcelles de terrains inscrites au cadastre comme suit: commune de Mersch, section G de Mersch, au lieu-dit « Wenigerwies », bois, contenant 1 hectare 71 ares 70 centiares ; commune Helperknapp, section TB de Hollenfels, au lieu-dit « Grosbies », bois, contenant 81 ares 60 centiares ; commune Helperknapp, section TB de Hollenfels, lieu-dit « Grosbies », bois, contenant 2 hectares 63 ares 80 centiares ; commune Helperknapp, section TB de Hollenfels, au lieu-dit « Bei Lehnenhaus », bois, contenant 33 centiares ; commune Helperknapp, section TB de Hollenfels, au lieu-dit « Bei Lehnenhaus », bois, contenant 15 centiares au prix total de 55.381,06 € → utilité publique : plantation d'espèces indigènes, la sauvegarde de la biodiversité, la protection et maintien d'un biotope existant, l'arrondissement de la propriété communale, la réalisation de mesures compensatoires environnementales ainsi que la réalisation de travaux hydrauliques et de renaturation de la rivière Eisch ;

- l'acte notarié de cession gratuite du 7 février 2025 par lequel Madame Marguerite Marie Charlotte Raas de Mersch cède gratuitement à la commune de Mersch les parcelles de terrain inscrites au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch comme suit : au lieu-dit « Rue Edouard Kraus », place voirie, contenant 6 ares 35 centiares ; au lieu-dit « Allée John W. Léonard », place voirie, contenant 64 centiares et place voirie contenant 2 centiares → utilité publique : incorporation du trottoir existant au domaine public communal ;
- le compromis de vente du 10 mars 2025 par lequel Madame Denise Marie Isabelle Schmitz de Dippach cède à la commune de Mersch une partie de la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section D de Beringen, au lieu-dit « Auf der Wies », d'une contenance de 28 ares 70 centiares et dont la surface nécessaire à la réalisation du projet s'élève à environ 13 ares 45 centiares, moyennant le prix de 700,00 €/ar → utilité publique : construction d'une route de substitution N7/CR123 entre Beringen et le « Mierscherbiereg » ;
- le compromis de vente du 10 février 2025 par lequel Madame Rachel Samira Eleni Ghorayeb de Mersch cède à la commune de Mersch une partie de la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section F de Reckange, au lieu-dit « Auf Moirfeld », d'une contenance de 8 ares 13 centiares et dont la surface nécessaire à la réalisation du projet s'élève à environ 90 centiares, moyennant le prix de 700,00 €/ar → utilité publique : construction d'une piste cyclable ;
- le compromis de vente du 24 février 2025 par lequel Madame Maria Anna Margareta Ewert de Mersch cède à la commune de Mersch la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section F de Reckange, au lieu-dit « Auf Moirfeld », d'une contenance de 20 ares 15 centiares, moyennant le prix total de 14.105,00 € → utilité publique : construction d'une piste cyclable ;
- le contrat de bail commercial par lequel la commune de Mersch confie à la S.à r.l.-s Bongert l'exploitation de la buvette sise au parc communal à Mersch moyennant un loyer annuel de 1.200 € ;
- la renonciation par la commune au droit de préemption conféré par l'acte notarié de droit d'emphytéose et vente en l'état futur d'achèvement passé le 2 octobre 2018 concernant l'immeuble sis au n° 14, Um Bisserwee au profit des époux Monsieur André Ricardo Pires Marques et Madame Claudia Cristina Antunes Pereira, sous réserve du strict respect des clauses et obligations relatives aux logements subventionnés par l'État ;

- la convention de partenariat entre la commune de Mersch et l'École de Musique de l'Union Grand Duc Adolphe de Strassen réglant la relation de partenariat entre les contractants ;
- la convention de partenariat entre la commune de Mersch, l'État du Grand-Duché de Luxembourg et l'organisme gestionnaire *Inter-Actions a.s.b.l.* de Luxembourg réglant la relation de partenariat concernant la maison des jeunes dite « Mierscher Jugendhaus ».

Budget rectifié 2024 et budget 2025 de l'office social de Mersch

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) le budget rectifié définitif de l'exercice 2024 de l'office social de Mersch, dont le tableau récapitulatif se présente de la manière suivante :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes :	1.725.715,58 €	23.155,00 €
Dépenses :	1.725.408,76 €	3.155,00 €
Boni :	306,82 €	20.000,00 €
Mali :	0,00 €	0,00 €
Boni compte 2023 :	38.127,61 €	875.694,68 €
Boni fin 2024 :	38.434,43 €	875.694,68 €

La part de la commune de Mersch s'élève à 264.876,31 € au service ordinaire et à 1.130,00 € au service extraordinaire (fonds de roulement) ;

- b) le budget provisoire de l'exercice 2025 de l'office social de Mersch, dont le tableau récapitulatif se présente de la manière suivante :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes :	1.954.411,63 €	14.610,00 €
Dépenses :	1.954.411,63 €	4.610,00 €
Boni :	0,00 €	10.000,00 €
Boni compte 2024 :	38.434,43 €	875.694,68 €
Boni général :	38.434,43 €	885.694,68 €

La part de la commune de Mersch s'élève à 310.244,51 € au service ordinaire et à 1.375,00 € au service extraordinaire (fonds de roulement).

Circulation

Modification du règlement général de circulation

Le conseil communal décide à l'unanimité de modifier le règlement général de circulation communal sur certains points.

Confirmation de règlements de circulation temporaires

Le conseil communal confirme à l'unanimité les décisions du collège des bourgmestre et échevins et demande les approbations ministérielles requises.

Création de postes

Le conseil communal décide à l'unanimité de créer :

- un poste dans le groupe de traitement A1, sous-groupe administratif, sous le statut du fonctionnaire communal, pour le service relations publiques.
- un poste d'ouvrier communal dans la carrière E du contrat collectif des ouvriers de l'État sous le statut du salarié à tâche manuelle.

Communications du collège des bourgmestre et échevins et questions des conseillers